

The background features a series of thin, red, wavy lines that create a sense of movement and depth. These lines are arranged in a way that they appear to flow from the top left towards the bottom right, with some lines curving back towards the left. The overall effect is a dynamic, organic pattern that frames the central text.

**POLITIQUE ÉDITORIALE**  
LES CAHIERS DE  
**PROPRIÉTÉ**  
**INTELLECTUELLE**

# TABLE DES MATIÈRES

1. Mission et portée des CPI
2. Conditions générales de soumission
3. Évaluation et sélection des manuscrits
4. Droits d'auteur et conditions de publication
5. Présentation et normes de rédaction
  - 5.1. Règles générales de présentation
  - 5.2. Règles de formatage et typographiques
  - 5.3. Règles typographiques
  - 5.4. Énoncé linguistique
  - 5.5. Écriture inclusive
6. Éthique de la recherche et intégrité scientifique
  - 6.1. Principes généraux d'éthique
  - 6.2. Utilisation de l'intelligence artificielle
7. Politique de libre accès
8. Gouvernance éditoriale
9. Publication et diffusion
10. Calendrier de soumission
11. Entrée en vigueur
12. Énoncé en matière d'équité, de diversité et d'inclusion
13. Politique d'autoarchivage

## **1. Mission et portée des CPI**

Les CPI ont pour mission de promouvoir une recherche juridique de qualité et la diffusion de travaux de propriété intellectuelle, et plus largement de droit du numérique. La revue accueille des contributions qui reflètent la diversité des approches, des traditions et des perspectives du savoir juridique, tant sur le plan national qu'international.

Sont acceptés :

- des articles de fond présentant une recherche originale ;
- des essais ou notes de réflexion ;
- des commentaires de jurisprudence ou de législation ;
- des recensions critiques d'ouvrages ;
- et, à l'occasion, des réponses à des articles publiés dans les CPI.

## **2. Conditions générales de soumission**

Toute soumission doit être originale et inédite : le manuscrit ne doit pas avoir déjà été publié, ni être en cours d'évaluation dans une autre revue.

Les manuscrits doivent être transmis en format électronique (.doc ou .docx). Toute personne intéressée à soumettre un article au Comité de rédaction doit en faire parvenir la version définitive, sur support électronique, avec ses coordonnées, à la rédactrice en chef, Me Maryse Beaulieu, au moins 60 jours avant la date de parution, à l'adresse suivante: [redaction@lescpi.ca](mailto:redaction@lescpi.ca)

L'auteur s'engage à respecter les politiques éthiques et les normes de présentation des CPI. Il recevra un accusé de réception confirmant la bonne réception du manuscrit ainsi qu'une estimation du délai de traitement.

## **3. Évaluation et sélection des manuscrits**

Chaque texte soumis fait l'objet d'une évaluation initiale par le comité de rédaction afin de vérifier sa conformité aux objectifs et aux standards scientifiques des CPI.

Les textes retenus sont ensuite soumis à une évaluation en double aveugle par des experts internes et externes. Les critères principaux sont :

- la pertinence et l'originalité du sujet ;
- la qualité et la rigueur de la recherche ;
- la cohérence de l'argumentation ;
- la clarté du style ;
- et la conformité aux normes de présentation et de rédaction.

Les CPI accordent une attention particulière à la clarté, à la rigueur et à la contribution scientifique du manuscrit.

À la suite de cette évaluation, le comité de rédaction peut :

1. accepter le manuscrit ;
2. demander des révisions et modifications; ou
3. refuser la publication.

Les décisions sont finales, fondées uniquement sur le mérite scientifique et éditorial.

#### **4. Droits d'auteur et conditions de publication**

L'auteur conserve l'intégralité de ses droits d'auteur, tout en accordant aux CPI:

- une licence exclusive de première publication, permettant la diffusion initiale de l'article ;
- une licence non exclusive, gratuite et perpétuelle pour la reproduction, la diffusion et la communication de l'article sous format papier ou électronique, incluant les plateformes institutionnelles et les bases de données partenaires.

L'auteur est autorisé à reproduire ou diffuser son article après publication, à condition d'en mentionner la source originale et la référence complète des CPI.

#### **5. Présentation et normes de rédaction**

##### ***5.1. Règles générales de présentation***

Les manuscrits :

- ne doivent pas dépasser 50 pages dactylographiées, sans les notes; les textes relatifs à des commentaires d'arrêts, à de l'information et à de la législation ne doivent pas être de plus de 20 pages dactylographiées;

- doivent être rédigés avec un style clair, précis et neutre ;
- doivent être accompagnés d'un résumé en langue française (libre à l'auteur de joindre une version anglaise) ;
- doivent respecter les normes de citation du *Manuel canadien de la référence juridique* (Guide McGill) ou le *Guide des références pour la rédaction juridique* (communément appelé « Guide Lluelles ») ;
- doivent éviter l'utilisation de renvoi éloigné dans le texte (p. ex. : supra, infra, op. cit. etc.) ;
- doivent utiliser des notes de bas de page plutôt que des références intégrées dans le texte ;

Les CPI se réservent le droit de réviser le style linguistique et typographique des textes acceptés, tout en préservant l'intégrité du contenu scientifique. Une copie de l'ébauche finale sera envoyée à l'auteur avant la publication pour avoir sa confirmation finale.

## **5.2. Règles de formatage et typographiques**

Formatage:

- Sauvegarder les fichiers en Word.
- Aligner le texte à gauche.
- Utiliser la tabulation dans les titres;
- Mettre le paragraphe en retrait pour indiquer une citation.
- Faire le ● ou le - , s'il y a lieu, manuellement sans utiliser un style.
- Placer les notes en bas de pages à la fin de la page ou du texte.
- Indiquer les mots en gras et ceux en italiques.
- Présenter le texte à double interligne.

Ne pas utiliser :

- Définition de plan
- Style de paragraphe
- Style de caractère
- Code de numérotation de paragraphe
- Changement de police pour italique, gras, etc.
- Code de petite capitale;
- Code pour les lettres oe ou OE
- Code de référence dans les notes (renvoi)
- Tableau

### **5.3. Règles typographiques**

Certaines règles typographiques doivent être respectées de façon à éviter des erreurs ou des corrections inutiles. Ces règles sont relativement faciles à suivre.

Il ne faut pas faire :

- 2 espaces après le point
- d'espace avant : ; !

Il faut :

- utiliser les guillemets français « »;
- mettre les accents sur les capitales;
- utiliser les codes gras ou italiques; ces codes doivent commencer au début du texte et finir au retour sans toutefois inclure celui-ci;
- mettre un espace requis avant le \$ et le %;
- mettre les trois points ... entre crochets [...] et non entre parenthèses (...) (ne pas utiliser de code);
- mettre la ponctuation après les appels de notes dans le texte;
- ne pas utiliser l'abréviation pp. pour pages mais p.;
- ne pas utiliser l'abréviation ss. pour et suivant mais et s.

### **5.4. Énoncé linguistique**

Les CPI sont une revue francophone qui accepte généralement des textes en langue française.

### **5.5. Écriture inclusive**

Les CPI encouragent ses auteurs et ses autrices à adopter une écriture inclusive ou épiciène, tant sur le plan du genre que de la représentation sociale et culturelle, afin d'assurer l'équilibre entre lisibilité, rigueur scientifique et visibilité de toutes les personnes concernées.

## **6. Éthique de la recherche et intégrité scientifique**

### **6.1. Principes généraux d'éthique**

Les CPI adhèrent aux principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans la recherche. Les auteurs doivent :

- garantir l'exactitude de leurs sources et de leurs citations ;
- déclarer tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer leur analyse ;
- s'abstenir de tout plagiat, autoplagiat ou manipulation de données.

### **6.2. Utilisation de l'intelligence artificielle**

L'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) à des fins de correction grammaticale ou d'aide à la recherche est permis à condition d'en faire mention dans la note méthodologique ou dans les remerciements.

Est inadmissible pour publication, toute utilisation d'IA pour générer du contenu substantiel (texte, argumentation, traduction intégrale).

En cas de manquement éthique, les CPI se réservent le droit de retirer l'article.

L'auteur est seul responsable de l'exactitude des notes et références ainsi que des opinions exprimées.

## **7. Politique de libre accès**

Les articles sont publiés sous format électronique. Ils peuvent être rendus accessibles en libre consultation sur le site des CPI ou dans des dépôts institutionnels partenaires (entre autres, Érudit, Canlii, Heinonline).

## **8. Gouvernance éditoriale**

Le comité de rédaction agit de manière indépendante et impartiale. Ses membres examinent les manuscrits en fonction de leur mérite scientifique et de leur contribution à la mission des CPI.

Les évaluateurs externes sont sélectionnés pour leur compétence dans le domaine du manuscrit évalué. Ils s'engagent à respecter la confidentialité du processus et à déclarer tout conflit d'intérêt.

Les CPI se réservent le droit de refuser une soumission si celle-ci compromet l'intégrité, la réputation ou la mission scientifique de la publication.

## **9. Publication et diffusion**

Les numéros des CPI peuvent être thématiques ou généraux et sont publiés périodiquement, en format numérique.

Les CPI peuvent diffuser ses publications via des bases de données universitaires ou commerciales, dans le respect des ententes contractuelles avec les auteurs.

Les appels à contribution sont annoncés publiquement sur le site web des CPI et diffusés dans les réseaux universitaires pertinents.

## **10. Calendrier de soumission**

Les CPI s'assurent de publier rapidement les textes soumis. Les dates de tombée sont disponibles sur le site web.

## **11. Entrée en vigueur**

La présente politique éditoriale entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration. Elle s'applique à toutes les soumissions reçues à compter de cette date et peut être révisée périodiquement pour s'adapter aux meilleures pratiques du milieu de la recherche juridique.

La présente politique peut faire l'objet de modifications.

## 12. Énoncé en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

### *Préambule*

Les Cahiers de propriété intellectuelle croient fermement que le droit ne se pense, ne s'écrit et ne s'interroge pleinement qu'à la lumière de voix multiples. Les CPI affirment que la rigueur intellectuelle et la richesse des savoirs juridiques s'épanouissent dans la reconnaissance des expériences diverses, dans la confrontation des perspectives et dans l'inclusion de récits longtemps relégués aux marges.

L'engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) est à la fois éthique et intellectuel : les CPI oeuvrent à contribuer à une culture juridique plus ouverte, plus attentive et plus représentative. Une culture où la différence est source de savoir et de rigueur critique, et non d'exclusion.

### *Nos engagements*

#### 1. Une revue attentive à la pluralité des voix

Source de richesse scientifique, les CPI s'engagent à favoriser la participation de toutes et de tous, notamment celle des chercheur·e·s issu·e·s de groupes historiquement marginalisés ou sous-représentés, tant dans la publication d'articles que dans la composition du comité éditorial.

Cela inclut, sans s'y limiter, les personnes autochtones, racisées, en situation de handicap, issues des communautés LGBTQIA2S+, de la diversité linguistique, ou provenant de parcours aussi bien atypiques qu'académiques classiques. Dans la même optique, fidèle à leur mission, les CPI ont toujours eu à cœur d'ouvrir leurs pages à une diversité de profils : étudiant·e·s, professeur·e·s, chercheur·e·s émergent·e·s comme établi·e·s, mais aussi professionnel·le·s du droit.

## 2. Une évaluation équitable et respectueuse

Tous les textes reçus sont évalués selon des critères académiques explicites, dans le respect du principe d'impartialité. Conscients des biais, explicites ou implicites, qui peuvent affecter l'évaluation d'un travail, nous nous efforçons d'adopter des pratiques éditoriales rigoureuses, inclusives et réfléchies.

Ainsi, chaque article est évalué à l'aveugle par deux expert·e·s à partir d'une grille d'évaluation objective, assurant équité et transparence.

## 3. Le plus haut standard de normes éthiques

Dans cet esprit, les CPI s'engagent à promouvoir une excellence inclusive, où la rigueur intellectuelle s'allie à une représentation active de perspectives multiples, tant dans la revue elle-même que dans la communauté juridique universitaire canadienne dans son ensemble. Ils veillent à maintenir les normes éthiques les plus élevées en matière de publication, notamment à travers le respect strict du processus d'évaluation anonyme par les pairs et de critères académiques explicites et transparents.

## 4. Engagements opérationnels

Conscients que les dynamiques d'exclusion peuvent persister malgré les bonnes intentions, les CPI s'efforcent de rester attentifs aux données démographiques des auteur·rice·s publié·e·s et des personnes recrutées pour collaborer à leurs activités. Lorsqu'un déséquilibre est constaté, les CPI s'engagent à solliciter activement des soumissions et des candidatures de manière à mieux refléter la diversité du champ juridique canadien. Ils entendent également lutter contre les biais inconscients et les inégalités structurelles en sollicitant régulièrement les commentaires de leurs partenaires, évaluateur·rice·s et conseiller·ère·s.

En parallèle, ils prennent les moyens nécessaires pour prévenir et éliminer toute forme de harcèlement ou de discrimination, tant dans leurs pratiques internes que dans leurs interactions avec la communauté.

## 5. Posture réflexive et partenariale

Les CPI reconnaissent enfin les limites de leurs propres structures, et entendent travailler en dialogue avec les communautés concernées et, plus globalement, la communauté juridique, pour concevoir, mener et évaluer les projets liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Ils affirment que le respect - dans la communication, l'échange intellectuel et la reconnaissance de l'autre - doit constituer la pierre angulaire de l'ensemble de leurs activités.

## **13. Politique d'autoarchivage**

Dès la publication en ligne de l'article, les autrices et auteurs peuvent déposer, dans un dépôt ouvert en libre accès (ex : Scholaris ou SSRN), le manuscrit accepté pour publication, c'est-à-dire la version de l'article intégrant toutes les corrections demandées par la revue, mais excluant la révision linguistique et la mise en page finale effectuée par l'éditeur. Bien que les autrices et auteurs détiennent les droits d'auteur sur cette version, la revue leur demande d'appliquer une licence Creative Commons CC BY 4.0 sur cette version de leur article. S'ils en justifient la demande, les autrices et auteurs peuvent plutôt appliquer une licence Creative Commons CC BY-ND 4.0.

Il est demandé d'indiquer dans le document déposé, la version de l'article, la référence, qui inclut le DOI, ainsi que la licence, par exemple : « Manuscrit accepté. Date de publication, revue XXX, vol. XX, no XX, diffusé sous licence Creative Commons CC-BY 4.0. DOI : XXXXXX ».